

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : perma Liquid grease SF06

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Graisse

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

perma-tec GmbH & Co. KG  
Hammelburger Str. 21  
97717 EUERDORF  
GERMANY  
Tel: +49 9704 609-0  
Fax: +49 9704 609-50  
info@perma-tec.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds@perma-tec.com

Contact national : H-T-L perma France SNC  
1, rue de la Haye  
Le Dome, B.P. 12910  
95731 ROISSY  
FRANCE  
Tél: +33 1 49 19 21 13  
Fax: +33 1 49 19 21 00

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59  
+49 9704 609-99 (Mo-Do 8:00-16:30, Fr 8:00-12:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Huile minérale.  
savon complexe d'aluminium

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE  No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Limites de concentration Facteur M Notes	Concentration (% w/w)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5 202-414-9  01-2119777867-13-XXXX	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 STOT RE2; H373 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	Facteur M: 10/1	>= 0,25 - < 1
N-methyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine	701-177-3  01-2119488991-20-XXXX	Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Acute1; H400	Facteur M: 1/	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.  
Laver avec de l'eau et du savon.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

priés

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière). Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Ne pas ingérer.  
Ne pas remballer.  
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Instructions spécifiques non nécessaires.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées; huile de base — non spécifiée	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,7 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,6 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5,6 mg/m <sup>3</sup>

## perma Liquid grease SF06

Version 1.4      Date de révision: 21.11.2019      Date de dernière parution: 11.04.2019      Date d'impression: 21.11.2019  
Date de la première version publiée: 20.01.2015

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,06 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	14 mg/m <sup>3</sup>
N-méthyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant; huile de base — non spécifiée	Oral(e)	9,33 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée	Oral(e)	9,33 mg/kg
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	Eau douce	0,00003 mg/l
	Eau de mer	0,000003 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,376 mg/kg
	Sédiment marin	0,0376 mg/kg
	Sol	0,075 mg/kg
N-méthyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine	Eau douce	0,00043 mg/l
	Eau de mer	0,000043 mg/l
	Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,007 mg/kg
	Sédiment marin	0,001 mg/kg
	Sol	1,71 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

aucun(e)

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Indice de protection : Classe 1

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Les gants de protection sélectionnés doivent sa-

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

Conforme aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

- Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
- Filtre de type : Filtre de type P
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.  
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : pâte
- Couleur : brun
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : Non applicable
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Solides combustibles
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

---

Pression de vapeur	:	< 0,001 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,88 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

##### Composants:

##### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.265 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **N-methyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 1,05 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

**Composants:**

**2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.  
BPL : oui

**N-méthyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour la peau.  
Résultat : Irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

**Composants:**

**2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Corrosif  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Corrosif

**N-méthyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

**Composants:**

**2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Espèce : Cochon d'Inde

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **N-methyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible  
Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

#### **Composants:**

### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

### **Cancérogénicité**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible  
Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

#### **Composants:**

### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.  
Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

##### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Voies d'exposition	:	Ingestion
Organes cibles	:	Organes digestifs, thymus
Évaluation	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité à dose répétée

#### Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

#### Composants:

##### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Espèce	:	Rat
	:	100 mg/kg
NOAEL	:	20 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

### Composants:

#### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,163 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,03 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 26 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

#### **N-méthyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,43 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,43 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 6,3 mg/l

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

algues/plantes aquatiques      Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

##### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Biodégradabilité : Type de Test: Biodégradation primaire  
Résultat: Pas rapidement biodégradable  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

##### **N-méthyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 85,2 %  
Durée d'exposition: 28 jr

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

#### Composants:

##### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 371,8  
Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

Coefficient de partage: n- : log Pow: > 6

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

octanol/eau

### **N-methyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,5 - 4,2  
octanol/eau

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Éliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Cargo)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Passager)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Passager)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Cargo)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupées : Ce produit ne contient pas de subs-

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

- pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : tances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable
- Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable
- Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 36, 15, 15 bis
- Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aquatic Chronic 3

H412

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine de la société perma-tec. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit

## perma Liquid grease SF06

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 11.04.2019	Date d'impression:
1.4	21.11.2019	Date de la première version publiée: 20.01.2015	21.11.2019

explicite de la société perma-tec. Toute transmission de ce document est unique-ment autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans le consentement écrit explicite de perma-tec. Conformément aux prescriptions légales, la société perma-tec met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été ap-portées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'ef-fectuant conformément aux prescriptions légales. La société perma-tec n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions con-tenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures con naissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rap-port de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction par-ticulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé de perma-tec.